Députée du Finistère

Kannadez Penn ar Bed

Mélanie Thomin

MES AMENDEMENTS AU

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024

POUR LES RESSOURCES DES COLLECTIVITÉS



INDEXER LA DGF SUR L'INFLATION

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'Etat au collectvités pour qu'elles puissent exercer leurs compétences. Ces collectivités voient leurs charges augmenter avec l'inflation, mais le gouvernement ne prévoit pas de hausse de la DGF à la hauteur de la hausse généralisée des prix. Cet amendement demande donc d'indexer le montant de la DGF sur l'inflation.

TAXER LES FRICHES INDUSTRIELLES

Cet amendement vise à créer une taxe pour inciter les propriétaires de friches industrielles à ne pas les laisser en l'état, et à les céder à un prix correct aux pouvoirs publics. Dans le contexte du ZAN et d'une situation de tension sur le foncier constructible, cette proposition participe à libérer du foncier pour les projets d'aménagement des collectivités locales.

UNE TAXE POUR LES COMMUNES INSULAIRES

Cet amendement a pour but d'autoriser les communes insulaires à créer une taxe calculée sur la base du prix du transport vers l'île. Dans ces communes soumises à une forte activité touristique, cette taxe permettrait de couvrir les frais d'entretien et de collecte de déchets induits par le tourisme, en faisant participer les touristes journaliers non assujettis à la taxe de séjour.

MODULER LA TAXE DE SÉJOUR

Avec cet amendement, les collectivités auront la possibilité d'établir la taxe de séjour non plus en fonction d'un tarif fixe, mais selon un taux proportionnel au coût de la nuitée payé par le client. Il s'agit de dégager des ressources supplémentaires pour les communes tout en préservant le pouvoir d'achat des vacanciers modestes.

GÉNÉRALISER LA THRS

Actuellement, seules les communes en « zone tendue » peuvent appliquer la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et son éventuelle majoration. L'objectif de cet amendement est d'étendre cette taxe à l'ensemble des communes qui le souhaitent, afin de disposer d'outils supplémentaires de régulation du marché de l'immobilier.



Mélanie Thomin DÉPUTÉE DU FINISTÈRE, 6° CIRCONSCRIPTION

Permanence parlementaire : 6 route de Landerneau - 29590 Le Faou Assemblée Nationale : 126 rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP

06 59 38 14 58

melanie.thomin@assemblee-nationale.fr

